



FICHE D'INSCRIPTION RELAIS

Baby-sitting

Aide aux devoirs

Parent

Jeune

N° d'inscription : _____

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation détaillées au verso

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

_____ QUARTIER / VILLE : _____

TÉLÉPHONE FIXE : _____

TÉLÉPHONE PORTABLE : _____

COURRIEL (*merci d'inscrire lisiblement votre adresse*)

Souhaitez-vous recevoir notre lettre de nouvelles ?

OUI

NON

Fait à Suresnes, le ____/____/20____

SIGNATURE DE L'INTERESSÉ(E)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés")

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (1), agissant en tant que père, mère, tuteur légal (1) autorise ma fille, mon fils (1) à afficher sa (ses) petite(s) annonce(s) sur le panneau d'affichage de Suresnes Information Jeunesse.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation détaillées au verso et les accepter sans réserve.

Fait à Suresnes, le ____/____/20____

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

(1) Rayer les mentions inutiles



Conditions d'utilisation

des Relais Baby-sitting et Aide aux devoirs

- art. 1.** La consultation et l'affichage des petites annonces sont gratuits.
- art. 2.** Les annonces sont réservées aux particuliers.
- art. 3.** Ce service a pour but de créer du lien social et faciliter vos recherches.
- art. 4.** Pour faciliter ce lien, le Bureau Information Jeunesse met à la disposition des parents et des jeunes un panneau d'affichage dédié aux annonces et utilisable dans le cadre des conditions d'utilisation définies dans ce document.
- art. 5.** Le jeune, ou son tuteur légal pour les mineurs, ainsi que les parents, doivent se conformer aux dispositions suivantes :
- 5.1.** Les « conditions d'utilisation ... » sont portées à la connaissance du public. Elles doivent être signées par chaque utilisateur (l'annonceur). Un original est conservé par SIJ et un exemplaire est remis à l'annonceur.
- 5.2.** Chaque annonceur doit remplir une ou des fiches annonce type, qui lui seront remises par la structure d'accueil de SIJ.
- 5.3.** Les jeunes de moins de 18 ans doivent faire signer une autorisation parentale.
- 5.4. Les annonces restent affichées pendant plusieurs semaines, sauf en cas de demande de retrait par l'annonceur.**
- art. 6.** Les jeunes et les parents s'engagent à la mise à jour de leur annonce et informent Suresnes Information Jeunesse dès que celle-ci est pourvue.
- art. 7.** Les informations communiquées par l'annonceur (notamment les numéros de téléphone, adresses physiques, adresse email, textes des annonces) sont : soit les siennes, soit celle d'une personne pour le compte de laquelle il agit, avec son autorisation expresse.
- art. 8.** Il appartient autant à l'employé qu'à l'employeur de se conformer à toutes les dispositions relatives au code du travail. Le SIJ met une information complète et actualisée à la disposition de tous.
- art. 9.** La responsabilité de Suresnes Information Jeunesse et de la Ville de Suresnes ne peut être engagée sur les mises en relation qui résultent de ce service petites annonces. Les personnes sont employées sous l'entière responsabilité de leur employeur. Suresnes Information Jeunesse et la ville de Suresnes n'offrent aucune garantie concernant les employeurs ou les employés.
- art. 10.** Suresnes Information Jeunesse et la Ville de Suresnes déclinent toute responsabilité en cas d'interruption temporaire ou définitive de ce service, quelle que soit la raison de l'interruption.

Mise à jour Septembre 2020